Vous êtes	et vous justifiez d'une expérience dans ces fonctions d'au moins
Administrateur judiciaire	10 ans
Avocat	10 ans
Notaire	10 ans
Commissaire-priseur judiciaire	10 ans
Huissier de justice	10 ans
Greffier des tribunaux de commerce	10 ans
Anciens avoués	10 ans
Expert-comptable	10 ans
Commissaire aux comptes	10 ans
Collaborateur d'un mandataire judiciaire	10 ans
Titulaire d'un des diplômes requis à l'article R811-7 du code de commerce	15 ans d'une pratique professionnelle comptable, juridique ou financière dans le domaine de l'administration, du financement, de la restructuration, dont les fusions-acquisitions, ou de la reprise d'entreprises, notamment en difficulté